

Projet de règlement 2023-1262

modifiant le règlement de zonage N° 2015-844

Grilles des spécifications

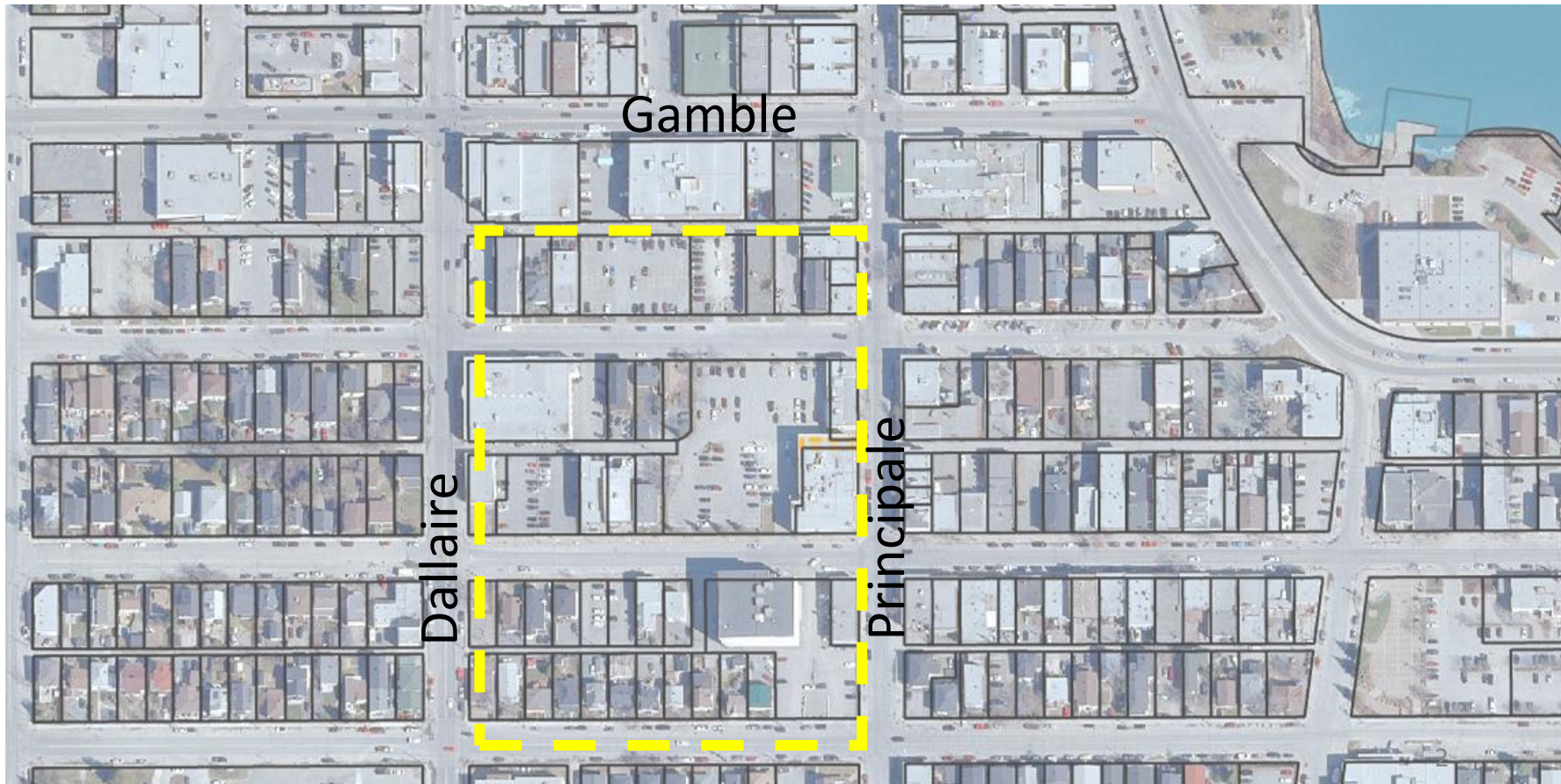
- Zone « 1011 », secteur centre-ville, rue Mgr-Tessier Ouest

Présentation pour assemblée de consultation publique :

28 août 2023

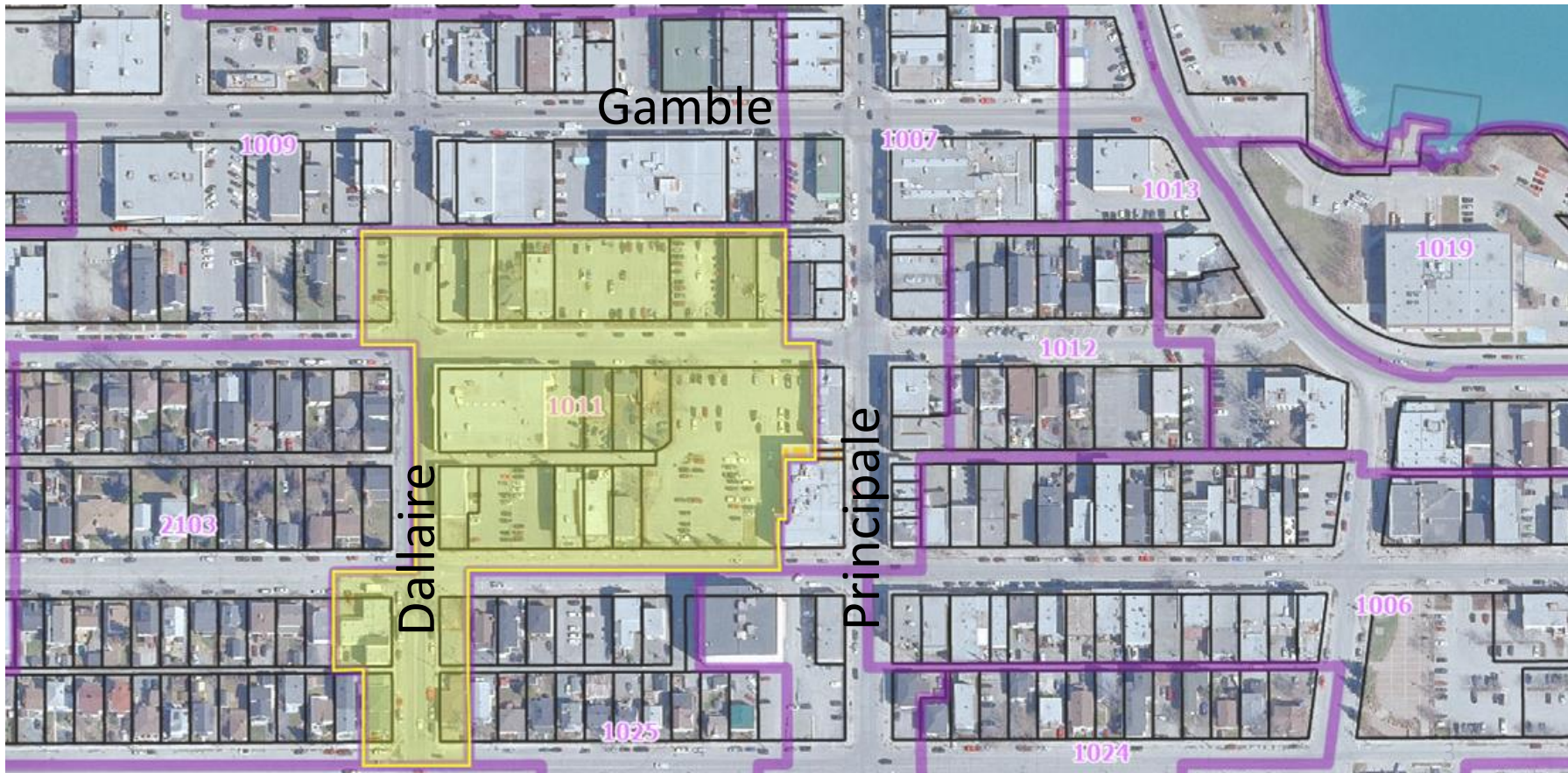
Règlement de zonage

La modification du règlement consiste à augmenter le nombre de logements à l'intérieur d'un même bâtiment à un maximum de 16 logements et d'y permettre la mixité des usages (ex. : commercial et résidentiel).



Règlement de zonage

La zone visée par la modification de zonage est la zone « 1011 », située au centre-ville de Rouyn-Noranda.



Règlement de zonage

Article 3 : Modifications proposées à la grille des spécifications de la zone « 1011 » afin d'augmenter le nombre maximal de logements à 16 et de permettre la mixité des usages à l'intérieur d'un bâtiment.

Usages	Actuelle	Proposée
Habitation	Moyenne densité (H-2) Haute densité (H-3) Collective (H-4)	Moyenne densité (H-2) Haute densité (H-3) Collective (H-4)
Nb logements	Min 3 Max 12	Min 3 Max 16
Commerces	Vente au détail (C-1) Hébergement et restauration (C-2)	Vente au détail (C-1) Hébergement et restauration (C-2)
Services	Administratifs (S-3) Professionnels (S-4) Divertissement et loisirs (S-5)	Administratifs (S-3) Professionnels (S-4) Divertissement et loisirs (S-5)
Spécifiquement permis	6343 – Service pour l'entretien ménager; 4291 – Transport par taxis; 6911 – Église, synagogue, mosquée et temple 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.	6343 – Service pour l'entretien ménager; 4291 – Transport par taxis; 6911 – Église, synagogue, mosquée et temple 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles.
Autres 4	-	Mixité d'usages

Calendrier d'adoption

- 24 juillet 2023 → Avis de motion;
- 24 juillet 2023 → Adoption du premier projet de règlement;
- 2 août 2023 → Avis public de consultation;
- **28 août 2023** → **Assemblée publique de consultation;**
- **28 août 2023** → **Adoption du second projet de règlement;**
- 6 septembre 2023 → Avis public personnes habiles à voter*;
- 25 septembre 2023 → Adoption finale;
- 3 novembre 2023 → Entrée en vigueur.

* Le projet de règlement **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.



DES COMMENTAIRES?

Les citoyens peuvent formuler des commentaires à l'égard du projet de règlement, en personne, lors de l'assemblée publique de consultation qui se tiendra le **28 août 2023, à 19 h 55**, à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda, situé au 100, rue Taschereau Est.

Les personnes qui souhaitent consulter le projet de règlement peuvent le faire de deux façons :

- En personne, aux heures et jours normaux d'ouverture, au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville, au 100, rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda;

ou

- En visitant le site web de la Ville : rouyn-noranda.ca/consultations.